



je voudrais connaitre les lois du pacs

Par **bibiche**, le **17/07/2010** à **19:35**

Bonjour,

bonjour,voila mon cas nous sommes pacsé ;

nous avons chacun 2 enfants (de premier mariage)

nous avons acheter une maison en indivision 50/50

par devant notaire nous avons fait chacun notre testament disant (je

legue a Me) et vise versa ;

MA question est : en cas de decés de l'un ou de l'autre comment ca ce

passé vie a vis de la maison : les enfants peuvent t'il faire vendre la maison

au survivant ; merci de votre reponse dont j'ai hate d'avoir car je sais les

lois on bien changer :un grand merci d'avance bonne soirée